

GE_GERICHTE A/3100/2014 vom 24. November 2014

GE Cour de justice, 2014-11-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3100_2014

FR: GE_GERICHTE A/3100/2014 du 24 novembre 2014

IT: GE_GERICHTE A/3100/2014 del 24 novembre 2014

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 24.11.2014
A/3100/2014

A/3100/2014 ATAS/1206/2014 du 24.11.2014 (CHOMAG) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3100/2014 ATAS/1206/2014 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 24 novembre 2014 9ème Chambre
En la cause Monsieur A_____, domicilié au LIGNON recourant contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, sis Service juridique; rue des Gares 16 ; GENEVE intimé Vu la décision sur opposition du 4 septembre 2014 rendue par l'Office cantonal de l'emploi (ci-après : OCE), Vu le recours du 10 octobre 2014 formé par Monsieur A_____; Attendu que par courrier du 11 novembre 2014, le recourant a avisé la chambre des assurances sociales vouloir retirer son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière Brigitte BABEL La Présidente : Catherine TAPPONNIER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.